



## "A LA MANIERE DE"

Appel à projets de vidéos web, organisé par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), en partenariat avec YouTube.

### **Venez réinventer les histoires d'hier !**

A travers cet Appel à projets, le CNC vous propose de réinventer les histoires d'hier avec la technique et le regard d'aujourd'hui et de jouer avec les codes d'écriture des films patrimoniaux « **à la manière des** » grands noms du cinéma.

Venez exprimer votre imagination et votre talent en toute liberté dans des vidéos web à partir de la liste de films patrimoniaux mis à votre disposition.

### **Le patrimoine est toujours vivant, à vous de le réinventer !**

#### **REGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS VIDEOS WEB**

##### **"A LA MANIERE DE" 1<sup>ère</sup> EDITION**

Le CNC et YouTube s'associent dans la volonté de faire émerger et de promouvoir la création de formats courts de fiction inspirés d'œuvres patrimoniales.

**Les lauréats** seront sélectionnés sur la qualité, l'originalité et la faisabilité de leurs projets.

L'appel à projets sera ouvert du 20 au 30 juin 2016 en France.

Il sera entièrement organisé et géré par le CNC.

Le présent règlement et les conditions de participation suivantes, sont établis entre le CNC et les participants.

Les vidéos sélectionnées seront hébergées sur [la chaîne YouTube CNC/TALENT](#).

Les lauréats devront garantir le CNC contre tout recours concernant les droits d'exploitation dont le CNC sera acquéreur.

Après 3 mois de diffusion sur la chaîne CNC / TALENT, les lauréats auront la possibilité de mettre en ligne leur projet sur leur propre chaîne.

#### **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

1. Chaque candidat doit résider en France
2. Le formulaire de participation doit être rempli le 30 juin 2016 au plus tard, et le projet de film soumis au CNC à l'adresse suivante : [cnctalent@cnc.fr](mailto:cnctalent@cnc.fr)
3. Les participants s'engagent à produire et réaliser le projet sélectionné dans les conditions indiquées.
4. Cet Appel à projets est ouvert aux créateurs sans limite d'âge.  
Dans le cas de créateurs mineurs, une autorisation parentale sera exigée.
5. Le projet soumis à l'Appel à projets devra répondre aux critères suivant :
  - Durée : 10 minutes maximum
  - Format : unitaire
  - Genre : fiction
  - Langue : française, ou muet

6. Ni le projet ni le participant ne doivent présenter de lien professionnel avec un membre du CNC.

7. Chaque candidat devra fournir un devis détaillé du projet de film (production, post-production)

8. Les vidéos web devront s'inspirer d'œuvres cinématographiques du patrimoine français (voir liste ci-dessous).

Sur demande, le CNC fournira des liens de visionnages des films sur Internet.

Liste des films patrimoniaux \* :

- Jacques Tati « L'Ecole des facteurs »
- Jean-Pierre Jeunet « Foutaises »
- Jean-Luc Godard « Tous les Garçons s'appellent Patrick »
- Alain Resnais « Le Chant du Styrène »
- René Laloux « Comment Wang-Fu fut sauvé »
- Cédric Klapisch « Ce qui me meut »
- Cédric Klapisch « In Transit »
- Mathieu Kassovitz « Fierrot Le Pou »
- Alain Cavalier « Lettre d'un cinéaste »
- Éric Rohmer « La sonate à Kreutzer »
- Laurent Cantet « Jeux de plage »
- Jacques Maillot « Corps inflammables »
- Stéphane Brizé « L'œil qui traîne »
- Xavier Giannoli « L'interview »
- Xavier Giannoli « J'aime beaucoup ce que vous faites »
- Pierre Etaix « En pleine forme »

\* Sous réserve de l'acquisition des droits correspondants

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments ci-dessous :

1. La fiche d'inscription ([téléchargeable sur le site](#))

2. Le concept (pitch, synopsis)

3. Un scénario terminé, prenant en compte les conditions de production (rédigé en Verdana, corps 12, interligne 1,5).

4. Une note d'intention artistique (le concept, le ton, les personnages, le casting, etc.).

5. Une note de production (composition de l'équipe envisagée) et post-production. Détaillez le projet avec des indications sur la durée, et tous éléments de faisabilité...

6. Une filmographie avec des liens vers les précédents courts métrages et vidéos web peut également être jointe à l'envoi.

7. Tout élément pouvant être utile à la compréhension du projet.

8. Une déclaration garantissant que les œuvres soumises au CNC appartiennent à l'auteur ou aux auteurs, qu'elles ne violent directement et indirectement aucun droit de tiers.

Tout participant garantit au CNC de disposer sans restriction ni réserve des droits permettant l'exploitation de la création qu'il présente dans le cadre du présent dispositif.

Toute inscription incomplète, erronée ou toute inscription par une personne ne remplissant pas les conditions requises sera considérée comme nulle. Tout dossier ne répondant pas aux conditions énoncées ci-dessus (durée, descriptif du projet) ne sera pas pris en compte.

Le CNC est entièrement et seul responsable de ce règlement ainsi que de tous les aspects de l'administration du présent Appel à projets.

## DÉROULEMENT DE L'APPEL À PROJETS

- Envoi des projets du 20 juin 2016 au 30 juin 2016
  - Annonce de la sélection des projets le 4 juillet 2016 sur le site internet du CNC [www.cnc.fr](http://www.cnc.fr) et sur les réseaux sociaux (pages officielles Facebook et Twitter du CNC)
  - A partir du 4 Juillet 2016 : réalisation des films
- NB. Tous les éléments techniques (machinerie, lumière, son, décors extérieurs, etc.) sont à la charge des participants.

## LES DOTATIONS

- Sélection sur projet
  - Pour les candidats sélectionnés sur projet, l'opportunité de produire une vidéo financée sur devis qui sera hébergée sur la [chaîne YouTube CNC / TALENT](#) et pourra être mise en ligne par le créateur sur sa chaîne 3 mois après.
- Lauréats
  - Mise en avant de la vidéo réalisée dans le cadre de l'Appel à projets sur la chaîne CNC / TALENT
  - Une dotation financière de 1 000€ (mille euros) à 20 000€ (vingt mille euros), en fonction du chiffrage des projets

Les lauréats bénéficieront de la possibilité de tourner une vidéo au YouTube Space à Paris, dans le respect des conditions habituelles d'utilisation de celui-ci (plus d'informations disponibles sur [www.YouTube.com/yt/space/](http://www.YouTube.com/yt/space/)).

## LES CRITERES DE SÉLECTION

La sélection sera effectuée par le CNC et prendra en compte notamment :

- l'intérêt et l'originalité du projet,
- sa capacité à valoriser une œuvre patrimoniale,
- sa faisabilité dans les conditions de production du présent Appel à projets.

## OBLIGATION DES LAURÉATS SÉLECTIONNÉS

Les lauréats s'engagent à :

- produire et réaliser leur projet dans les conditions imparties,
- mentionner leurs statuts de lauréats de CNC / TALENT au générique de l'œuvre.

## CONDITIONS ET MODALITES DE FINANCEMENT

La dotation financière sera directement versée aux structures de production des lauréats sur facture par le CNC dans un délai de 30 jours suivant la réception de la facture. Le CNC se portera acquéreur des droits de propriété intellectuelle (soumis à un taux de TVA à 10%) de cette vidéo pendant 10 ans, pour un hébergement sur sa chaîne CNC / TALENT.

## GARANTIES

Licence : dans la mesure permise par la loi, chaque participant s'engage à défendre, protéger, indemniser et dégager de toute responsabilité le CNC contre :

- toute réclamation, action, procès ou procédure, et tout dommage, perte, responsabilité, coût et dépense (y compris les frais d'avocat raisonnables et frais de justice) découlant de ou liés à un projet ou une vidéo ou tout autre contenu mis en ligne ou autrement fourni par le participant, qui enfreint les droits d'auteur, droits voisins, les droits sur les marques de commerce, les secrets commerciaux, les brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de toute personne ou qui diffame autrui ou viole ses droits à l'image ou au respect de la vie privée ;
- toute déclaration mensongère faite par le participant en lien avec l'Appel à projets ;

- tout manquement par le participant au présent Règlement;
- des plaintes déposées par des personnes physiques ou morales autres que les parties au présent Règlement découlant de ou liées à l'implication du participant dans l'Appel à projets ;
- toute erreur dans la collecte, le traitement ou la conservation des informations de participation qui est imputable au participant ;
- ou toute erreur typographique ou toute autre erreur dans l'impression, la présentation ou l'annonce d'un prix ou des gagnants qui est imputable au participant.

#### **VIE PRIVEE :**

Dès l'annonce officielle du palmarès du CNC, les informations transmises par les lauréats dans le formulaire de participation ainsi que le film réalisé pourront être en partie ou en totalité reproduits et/ou représentés par le CNC, sous réserve du respect de la vie privée, à des fins exclusivement non commerciales d'archivage et de promotion des œuvres, des auteurs et de leurs créations auprès d'un large public, par tous procédés connus ou inconnus à ce jour, sur tous supports de communication présents (papier, numérique) ou à venir et notamment sur les chaînes numériques CNC / TALENT (YouTube et éventuelles autres plateformes) et le site Internet du CNC et sur toutes plaquettes d'informations relatives au CNC et ses activités. Le CNC veillera à ce que les utilisations de ces informations et de ces représentations ainsi que les légendes et commentaires qui pourront les illustrer respectent la réputation et la vie privée des lauréats. En participant à l'Appel à projets, les lauréats acceptent que leur nom et qualité soient mentionnés pour chaque utilisation visée ci-dessus.

Ces exploitations exclusivement non commerciales ont pour seul but d'assurer la promotion des œuvres des auteurs et la prestation des artistes qui les interprètent auprès d'un large public. Toute autre utilisation que celles prévues ci-dessus (notamment exploitation commerciale) devra faire l'objet d'une autorisation expresse de la part des lauréats et comporter une mention précise des droits cédés et des conditions de rémunération.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004, les candidats bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant qu'il peut exercer en s'adressant au CNC par mail à : [cnctalent@cnc.fr](mailto:cnctalent@cnc.fr) ou par voie postale à : CNC / TALENT - DCTP - 11, rue Galilée 75016 Paris.

Par ailleurs, pour des motifs légitimes, les candidats peuvent s'opposer à ce que les données personnelles le concernant fassent l'objet d'un traitement, en s'adressant au même contact.

#### **PUBLICITE CNC / TALENT - YOUTUBE**

Les lauréats du Appel à projets s'engagent à faire figurer le logo de CNC/TALENT sur le générique du début et/ou de fin de la nouvelle vidéo réalisée grâce au Appel à projets, ainsi que, sur toutes les publications, imprimés et matériel promotionnel relatif à la vidéo soutenue, la mention suivante : "Avec le soutien de CNC/TALENT" (+ logo CNC/TALENT) en partenariat avec YouTube (+ logo YouTube) »